

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **14 janvier 2019**

Décision n° **CP-2019-2850**

commune (s) : **Genay**

objet : **Voirie - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située 51 rue des Terreaux et appartenant aux conjoints Veillerot**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier**

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Geoffroy

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 4 janvier 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 15 janvier 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Colin, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : MM. Charles, Barral (pouvoir à Mme Bouzerda), Bernard (pouvoir à Mme Peillon).

Commission permanente du 14 janvier 2019**Décision n° CP-2019-2850**

commune (s) : Genay

objet : **Voirie - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située 51 rue des Terreaux et appartenant aux consorts Veillerot**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 2 janvier 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Suite à la réalisation des travaux d'aménagement de la rue des Terreaux et de la rue du Lavoir à Genay, la Métropole de Lyon doit régulariser l'acquisition d'une parcelle de terrain nu située 51 rue des Terreaux et appartenant aux consorts Veillerot.

Cette emprise d'une superficie d'environ 46 m², cadastrée avant division AI 110 devra être intégrée dans le domaine public de voirie métropolitain après acquisition.

Aux termes du compromis, l'acquisition de ladite emprise se ferait au prix de 85 € le mètre carré, soit 3 910 € pour 46 m², bien cédé libre de toute location ou occupation. Les frais inhérents à la réalisation du document d'arpentage seront pris en charge par la Métropole ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Métropole, à titre onéreux, pour un montant de 3 910 €, d'une emprise d'environ 46 m² cadastrée avant division AI 110, située 51 rue des Terreaux à Genay et appartenant aux consorts Veillerot, suite à la réalisation des travaux d'aménagement de ladite rue.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée le 17 juillet 2016 pour la somme de 2 659 999,72 € en dépenses sur l'opération n° OP09O2811.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2019 - chapitre 21 - compte 2112 - fonction 844, pour un montant de 3 910 € correspondant au prix d'acquisition et de 800 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 janvier 2019.